

RECHERCHE EN LEXICOSTATISTIQUE BANTU.

RAPPORT DE MISSION D'ENQUETE LEXICOSTATISTIQUE  
AU KENYA - ZAMBIE - ZIMBABWE - MALAWI

(1er - 25 avril 1986).

Chrysogone TWILINGIYIMANA.

## 1. INTRODUCTION.

### 1.1. Cadre général de la mission.

En 1983, le Rwanda a présenté au Conseil d'Administration du Centre International des Civilisations Bantu (CICIBA) un projet de recherche intitulé " Recherche en lexicostatistique bantu ".

Le projet vise une classification généalogique de l'ensemble des langues bantu (actuellement évaluées à 450 environ) en utilisant la méthode lexicostatistique. Cette méthode, mise au point en 1953 par un Américain nommé SWADESH, permet d'établir l'arbre généalogique d'une famille de langues en comparant le relevé d'une centaine de mots du vocabulaire quotidien.

Dès 1955, les chercheurs du Musée Royal de l'Afrique Centrale (Tervuren) ont testé l'application de ladite méthode aux langues bantu, de sorte que l'on dispose actuellement d'environ 380 relevés dudit vocabulaire, correspondant à 300 langues. L'appui demandé au CICIBA était destiné à compléter ces relevés dans une première phase (enquête) étant entendu qu'une seconde phase consistera au traitement des données récoltées.

Placé sous la coordination scientifique de l'Institut National de Recherche Scientifique (Département de Linguistique dont nous étions membre à l'époque) et sous le contrôle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, ce projet de recherche a été adopté par le CICIBA en 1984 et doté d'un responsable: le Professeur A. COUPEZ.

C'est ainsi qu'ayant déjà travaillé sur des langues bantu inconnues et en tant que collaborateur dudit projet, nous avons été pressenti pour effectuer une des missions d'enquête lexicostatistique au Kenya, en Zambie, au Zimbabwe et au Malawi.

### 1.2. Objectifs de la mission.

Telle que précisée dans la lettre n° 14.04/00/0692 du 21 mars 1986 nous adressée par Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, la mission en question consistait à :

- faire un inventaire aussi complet que possible des langues de la Zambie, du Zimbabwe et du Malawi ;
- faire pour ces langues les relevés du vocabulaire d'enquête lexicostatistique dont une liste anglaise figure en annexe I;
- mener des contacts à l'Université de Nairobi pour identifier un chercheur qui ferait le même travail pour les langues bantu du Kenya ;
- identifier les participants à la prochaine session de formation et de perfectionnement en linguistique comparative bantu.

### 1.3. Calendrier de la mission

Notre mission a été effectuée du 1er au 25 avril 1986 selon les prévisions suivantes:

- 1 - 5 avril 1986 : République du Kenya
- 5 - 13 avril 1986: République de la Zambie
- 13 - 18 avril 1986: Zimbabwe
- 18 - 20 avril 1986: Lilongwe (Malawi)
- 20 - 24 avril 1986: Blantyre et Zomba (Malawi).

Ce calendrier a été exécuté de la façon suivante:

- les 1, 5, 13, 18, 20, 24 et 25 avril 1986: voyage d'un pays à l'autre et d'une ville à l'autre à l'intérieur d'un même pays.
- les 2, 3, 7, 14, 19 et 21 avril 1986: visite et entretiens avec les autorités administratives des universités locales; négociations de rendez-vous; acquisition de documents administratifs (visas de séjour, autorisation de recherche, cartes d'accès à des bibliothèques ...); acquisition et confirmation des titres de voyage .

## 2. DEROULEMENT DE LA MISSION

### 2.1. Préambule

Dans toutes les universités visitées, nous avons eu des entretiens avec les Doyens des Facultés avant l'enseignement de linguistique et des langues africaines dans leurs attributions, les Chefs des Départements des langues africaines, les professeurs rattachés à ces Départements ainsi qu'avec certains groupes d'étudiants avancés dans ce domaine.

A l'Université du Malawi, nous avons été reçu par le Vice-Chancelier du " Chancellor College of Zomba ". A toutes ces occasions, nous avons exposé le but de notre mission et expliqué brièvement la méthode lexicostatistique dans la comparaison des langues, en insistant sur une éventuelle collaboration entre les linguistes africanistes oeuvrant dans ces universités et les responsables de ce projet de recherche en lexicostatistique bantu.

Il est à noter que n'ayant pas reçu les télex n° 14.04/00/0775 du 28 mars 1986 lui adressé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique annonçant notre arrivée, la Commission Malawite de l'UNESCO n'a pas été en mesure d'obtenir pour nous les autorisations nécessaires en vue d'effectuer officiellement la recherche à Lilongwe avec son concours. Monsieur F. KATERA, un agent de ladite commission, nous a toutefois aidé dans nos démarches visant à atteindre la ville de Zomba plus rapidement par autocar que par avion que nous devrions attendre deux jours compte tenu de notre réservation.

## 2.2. Université de Nairobi.

Dr Karega MUTAHI, Chairman du Département de linguistique et des langues africaines à l'Université de Nairobi nous a reçu le jeudi 3 avril 1986. Au sujet du projet de recherche en lexicostatistique bantu, Dr MUTAHI nous a confié qu'il était au courant de ce projet par le biais de la dernière session internationale de formation et de perfectionnement en linguistique comparative bantu (Butare, 15 - 25 août 1984).

Abordant la recherche en linguistique africaine à l'Université de Nairobi, Dr MUTAHI a tenu à nous informer qu'en plus de ses propres recherches qui s'orientent dans la direction de la comparaison des langues du Kenya, certains de ses collègues donnent des enseignements au font des recherches sur les langues bantu du Kenya :

Prof. M. Abdulaziz	: Kiswahili
Dr M. Bakari	: Kiswahili
Dr J. Kitseo	: Giriama
Mr K. Mberia	: Valaka
Ms J. Njage	: Kikuyu
Mr Kazungu	: Giriama
Mr Ipu	: Suru
Mr Maundu	: Kipokomo.

A la question de savoir celui qui, parmi ces linguistes, serait intéressé par la recherche en comparative bantu à tel point qu'il pourrait relever le vocabulaire d'enquête lexicostatistique pour le langues bantu du Kenya, Dr MUTAHI nous a assuré qu'il est personnellement intéressé par ce projet qui cadre avec son domaine de recherche: l'étude historique des langues du Kenya. Aussi a-t-il donné son accord de principe en ce qui concerne le relevé dudit vocabulaire à condition qu'une notification officielle précisant le mode de collaboration lui soit adressée par les responsables du projet. Dr MUTAHI en a profité pour éclaircir, à l'intention des responsables du projet, la distribution linguistique des langues bantu du Kenya qui est exposée en annexe II.

En ce qui concerne la représentation éventuelle du Département de Linguistique et Langues Africaines de l'Université de Nairobi à la prochaine " session internationale de formation et de perfectionnement en linguistique comparative bantu ", Dr MUTAHI nous a recommandé de faire en sorte que ce soit les personnes qui ont suivi la dernière session (Butare, 15 - 25 août 1984) qui aient la possibilité de participer à la prochaine session. Cela leur permettrait d'avoir une base solide dans le domaine de la comparative bantu, au lieu de multiplier des éléments à moitié formés dans cette spécialité. A ce sujet, il s'est personnellement porté candidat à la prochaine session, en vue d'avoir une vue complète de cette approche qui l'intéresse particulièrement dans ses propres recherches.

### 2.3. La République de la Zambie.

Pour effectuer le relevé du vocabulaire d'enquête lexicostatistique sur les langues de la Zambie, nous avons consulté la Bibliothèque Centrale de l'Université de la Zambie, la collection spéciale de la Section des Langues Zambiennes et le Ministère de l'Enseignement Supérieur (Service des Curricula pour l'enseignement des langues zambiennes officielles), en plus de l'enquête directe sur le terrain.

Par ailleurs, la Section des Langues Zambiennes faisant partie du Département de Littérature et Langues au sein de la Faculté de Pédagogie, il a été nécessaire de rencontrer le Doyen de ladite Faculté, le Chef du Département (Professeur MUSONDA) ainsi que certains membres de la Section des Langues Zambiennes: Dr V.M. CHANDA et Mr. J. HACHIPOLA.

2.3.1. Inventaire des langues de la Zambie.

Parmi les pays visités lors de notre mission, la Zambie est certes le pays dans lequel il existe le plus de langues différentes. L'ouvrage édité par MM. S. OHANNESSIAN et M.E. KASHOKI et intitulé Language in Zambia (London, I.A.I., 1978, pp. 9-45) classe les langues parlées en Zambie en 15 groupes principaux totalisant 83 langues et dialectes environ. La situation linguistique de la Zambie est présentée en annexe III.

2.3.2. Relevé du vocabulaire d'enquête lexicostatistique.

Nous référant aux 15 regroupements opérés par MM. OHANNESSIAN et KASHOKI (1978), nous avons tenté de relever ledit vocabulaire pour au moins un parler par groupe. Selon la disponibilité des informateurs et le temps nous imparti, cela a été possible pour les groupes A (relevés pour 5 parlars), B (1 parler), C (1 parler), D (1 parler), E (1 parler), F (1 parler), H (1 parler), I (1 parler), J (1 parler), K (3 parlars), L (2 parlars), N (1 parler). Ainsi, à part le groupe O comprenant le swahili, et les groupes G et M composés de langues des minorités dont certaines n'osent pas avouer parler ces langues, tous les autres groupes ont pu disposer chacun d'au moins un relevé du vocabulaire d'enquête lexicostatistique représentant le groupe. Au total, ledit vocabulaire a pu être établi pour 19 langues zambiennes à savoir :

<u>Groupe A</u>	<u>Groupe E</u>	<u>Groupe K</u>
Aushi	Luvala	Tonga
Ng'umbo	<u>Groupe F</u>	Lenje
Tabwa	Mambwa	Soli
Lala	<u>Groupe H</u>	<u>Groupe L</u>
Lamba	Nkoya	Tumbuka
		Senga
<u>Groupe B</u>	<u>Groupe I</u>	<u>Groupe N</u>
Kaonde	Nsenga	Chikunda
<u>Groupe C</u>	<u>Groupe J</u>	
Lozi	Nyanja	
<u>Groupe D</u>		
Lunda.		

Le tonga a été recueilli bien qu'il soit signalé un tonga (M 64) sur la liste des langues pour lesquelles on dispose de données à Tervuren, en raison de la présence, sur la même liste, d'un autre tonga (N 44) pour lequel on dispose de données incomplètes.

A notre demande, Dr CHANDA, linguiste de la Section des Langues Zambiennes à l'Université de la Zambie, a accepté de recueillir les données des langues qui restent sans relevés que les responsables du projet " Recherche en lexicostatistique bantu " jugeraient pertinentes. Pour cela, une confirmation précisant le mode de collaboration et prévoyant les moyens de se rendre sur le terrain (il s'agit souvent de langues des minorités pour lesquelles il est très difficile de trouver un informateur dans la capitale) doit être prévue. C'est en prévision de cette éventualité qu'un certain nombre de fiches à compléter lui a été laissé.

Enfin, une photocopie de toutes les données récoltées en Zambie lors de cette mission a été offerte au Dr CHANDA en prévision d'une demande éventuelle d'un complément d'information sur tel ou tel item lexical. Si on lui en fait la demande également, Dr CHANDA nous a assuré qu'il complétera volontiers les données que nous avons hâtivement récoltées, en les dotant de la tonalité ainsi que de la quantité.

### 2.3.3. Participants à la prochaine session de formation et de perfectionnement en linguistique comparative bantu.

Les linguistes consultés à la Section des Langues Zambiennes, Dr V.M. CHANDA et Mr J. HACHIPOLA, ainsi que le Chef du Département de Littérature et Langues, Professeur MUSONDA, ont manifesté un grand intérêt pour le projet " Formation et perfectionnement en linguistique comparative bantu ". Personnellement, les deux linguistes sus-mentionnés espèrent que les responsables de ce projet leur réserveront une invitation à participer à la prochaine session de Butare.

### 2.4. Zimbabwe.

En plus du Campus de Mont Pleasant de l'Université du Zimbabwe, il a été nécessaire de nous rendre dans les divers quartiers de Harare et ses environs, à Rufaro et Chinhoyi, à la recherche des informateurs susceptibles de fournir les données sur les listes d'enquête lexicostatistique. A l'Université du Zimbabwe, nous avons consulté la Bibliothèque Spéciale du Département des Langues Africaines et avons rencontré le Professeur KAHARI, Doyen de la Faculté des Lettres, Dr N.C. DEMBETEMBE, Chef du Département des Langues Africaines, Dr H. CHIMBUNDU, Mr J. ZONDO et Mr CHIWOME, professeurs à ce même Département.

2.4.1. Inventaire des langues parlées au Zimbabwe.

D'après l'ouvrage de C.M. DOKE (Report on the unification of the Shona Dialects, Hertford, 1931) complété par les informations fournies par les professeurs ci-haut cités, on rencontre sept grands groupes de langues parlées au Zimbabwe dont certains comprennent des sous-groupes composés de plusieurs dialectes. L'annexe IV donne la situation linguistique du Zimbabwe.

2.4.2. Relevé du Vocabulaire d'enquête lexicostatistique

En face d'un nombre aussi considérable de langues et dialectes parlés au Zimbabwe (80 environ), nous nous sommes proposés de relever le vocabulaire d'enquête lexicostatistique pour au moins une langue par groupe, et un dialecte par sous-groupe en ce qui concerne le groupe shona. Eu égard à la difficulté de noter certains sons tels que les clicks, nous avons opté pour l'utilisation de l'orthographe locale dans la notation du vocabulaire des langues du Zimbabwe.

Compte tenu des informations déjà disponibles à Tervuren (zezuru, tonga, suto, chwana), nous avons établi le vocabulaire d'enquête lexicostatistique pour 9 langues du Zimbabwe à savoir: shona standard, korekore, karaaga, manyika, ndau, kalanga, venda, ndebele et xhosa. Ainsi, tous les groupes pour lesquels on ne disposait pas d'informations ont été parcourus à part le groupe sena, et les sous-groupes ila et hlangwe pour lesquels nous n'avons pas pu trouver des informateurs faute de temps. C'est pour cette raison que nous avons demandé à Mr. J. ZONDO, professeur au Département des Langues Africaines, de continuer à chercher des informateurs pour ces langues et de nous envoyer les données y relatives par la poste en cas de succès. Ayant marqué accord à cette proposition, nous lui avons procuré des fiches de travail et procédé à un arrangement ayant trait au paiement d'informateurs éventuels et aux frais de port des données par la poste.

2.4.3. Participants à la prochaine session de formation et de perfectionnement en linguistique comparative bantu.

Mr. J. ZONDO qui travaille notamment sur le shona, le ndebele et le xhosa a accepté de récolter les données d'enquête lexicostatistique du sena et du hlangwe. Il serait sans doute le premier à inviter à cette session.



Dr H. CHIMHUNDU travaille principalement en linguistique descriptive et en lexicographie shona. Il est très intéressé par tout type de recherche en collaboration et serait donc susceptible d'être invité à la prochaine session de comparative.

Dr N.C. DEMBETEMBE semble être très accaparé par des tâches d'ordre administratif: Chef du Département des Langues Africaines (Université du Zimbabwe) et Vice-Président d'une association dénommée "Linguistic Association for SADCC (Southern African Development Co-ordination Conference) Universities (LASU)". Il nous a semblé peu intéressé par ce domaine, si ce n'est en termes généraux de possibilité d'adhésion des collaborateurs du projet lexicostatistique à l'association LASU dont il est Vice-Président, de façon à pouvoir échanger des informations linguistiques plus facilement.

## 2.5. Malawi.

En plus de l'audience de type administratif que nous a accordé Dr Z.D. KADZAMIRA, Principal (Vice-Recteur) du "Chancellor College of Zomba", nous nous sommes entretenus avec Mr F. MOTO (linguistique africaine), Doyen de la Faculté des Humanités et Chef du Département de Chichewa et Linguistique, Dr F. CHILIPAINÉ (linguistique française), Chef du Département de Français et Dr B. SOKO (littérature africaine), professeur au Département de Français. Dr J. MAPANJE était en déplacement à l'étranger.

### 2.5.1. Situation linguistique du Malawi.

D'après "Malawi Population Census 1966, Final Report, National Statistical Office, Zomba", le Malawi compte 14 langues et dialectes. Dans la région du Nord (le Malawi est divisé en trois régions administratives: Nord, Centre, Sud), on parle le sukwa, nyika, lambla, mambwe, tumbuka, bandia, nkhone, nyakyusa, chitonga et ngoné. Le chichewa qui a acquis, depuis 1968, le statut de langue nationale, domine la région centrale, tandis que le sud regroupe les locuteurs du yao, sena et lomwe.

### 2.5.2. Vocabulaire d'enquête lexicostatistique

Il a été possible de relever ledit vocabulaire pour 9 langues du Malawi à savoir :

- lambya, sukwa, ngoné, tumbuka, nkhone, et nyakyusa en ce qui concerne les langues parlées au Nord du Pays;
- chichewa pour la région centrale;
- yao et sena pour la partie Sud du Malawi.

Dr CHILIPAINE et Dr SOKO pourraient fournir un éventuel complément d'information sur les langues hâtivement notées et éventuellement sur des nouvelles langues. Un certain nombre de fiches de travail a été laissé au Dr CHILIPAINE dans ce sens.

2.5.3. Participants à la prochaine session de formation et de perfectionnement en linguistique comparative bantu.

Le seul linguiste africaniste, Mr. F. MOTO, a manifesté très peu d'intérêt à l'égard de ce projet. Il serait entrain de préparer son départ à Londres pour y préparer une thèse de doctorat.

Dr F. CHILIPAINE, linguiste spécialisé dans l'enseignement du Français, serait intéressé par la linguistique comparative dans ses rapports avec la linguistique contrastive. Malheureusement, il voudrait abandonner la recherche et l'enseignement universitaire au profit d'un contrat temporaire (traduction et interprétation) qu'il est sur le point de signer avec la ZEP.

Il ne reste donc que Dr J. MAPANJE qui a participé à la dernière session de comparative, mais que nous n'avons pas rencontré parce qu'il était en déplacement à l'étranger.

3. Conclusions

A part le lunda, lovale et lozi (Nord-Ouest de la Zambie), le mambwe, senga, tumbuka et nyanja (Est de la Zambie), le sukwa, lambia, nkhone, nyakyusa et ngoni (Nord du Malawi) pour lesquels il a été possible de trouver des informateurs dans les zones urbaines et semi-urbaines, le temps et les moyens mis à notre disposition n'ont pas permis de recueillir les données des multiples langues et dialectes parlées par les minorités situées dans ces régions : makoma, mbunda, mbowe, mwenyi, nyengo, kwandi, mashi, simaa, ndundulu, tambo, wandya, nyika, wanya, fungwe, yembe, kamanga, iwa, namwanga, nyika ... Les données y relatives nécessitent un séjour sur place, car la plupart de leurs locuteurs le cachent pour plusieurs raisons.

Toutefois, les contacts avec les universités locales et les institutions de recherche ont permis d'établir l'inventaire des langues parlées dans les pays précités: 83 langues et dialectes parlés en Zambie, 80 langues et dialectes environ au Zimbabwe et 14 noms de langues considérées comme différentes par leurs locuteurs au Malawi.

Parmi cette diversité de langues et en fonction de la disponibilité de nos informateurs, il a été possible d'établir des relevés du vocabulaire d'enquête lexicostatistique pour 37 langues: 19 langues Zambiennes, 2 langues du Zimbabwe et 9 autres pour le Malwi en tentant d'avoir au moins un relevé par grand groupe linguistique.

Il a été par ailleurs nécessaire de contacter un chercheur par pays visité qui pourrait, si besoin en était, étendre cette enquête aux autres langues et dialectes non couverts et fournir éventuellement un complément d'information sur les données lexicales hâtivement recueillies. Trois professeurs (Dr V.M. CHANDA de l'Université de la Zambie, Mr J. ZONDO de l'Université du Zimbabwe et Dr F. CHILIPAINE de l'Université du Malawi ) ont donné l'accord de principe pour continuer à fournir les informations nécessaires à ce projet de classification générale des langues bantu, à condition que les responsables du projet (MINESUPRES - CICIBA) confirment cette demande. Il en est de même pour les langues bantu du Kenya dont Dr K. MUTAHI de l'Université de Nairobi a accepté de recueillir ledit vocabulaire.

Enfin, nos contacts avec les chercheurs et les professeurs oeuvrant dans les pays sus-mentionnés ont abouti à l'identification de 7 chercheurs (Dr K. MUTAHI pour le Kenya, Dr V.M. CHANDA et Mr. J. HACHIPOLA pour la Zambie, Dr. CHIMHUNDU et Mr. J. ZONDO pour le Zimbabwe, Dr. F. CHILIPAINE et Dr J. MAPANJE pour le Malawi) susceptibles d'être invités par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique à la prochaine session internationale de formation et de perfectionnement en linguistique comparative bantu.

A l'achèvement du projet de recherche en lexicostatistique bantu, il sera possible d'avoir une idée beaucoup plus précise sur le degré de ressemblance entre les langues bantoues en général, ce qui rejoint le souhait du Chef de l'Etat lorsqu'il exhortait, lors d'une visite officielle en Zambie, les chercheurs en ce domaine, à mesurer le degré de proximité entre les langues zambiennes et le kinyarwanda.

---

ANNEXE I : LEXICOSTATISTICS.

---

Language : : Province :  
Informant (name, age, sex): : State :  
Where spoken (place-name): : Investigator:

---

- |                     |                |
|---------------------|----------------|
| 1. all              | 2. arm         |
| 3. ashes            | 4. bark (the)  |
| 5. belly            | 6. big         |
| 7. bird             | 8. bite        |
| 9. black            | 10. blood      |
| 11. bone            | 12. breast     |
| 13. burn            | 14. cloud      |
| 15. cold            | 16. come       |
| 17. die             | 18. dog        |
| 19. drink (to)      | 20. dry        |
| 21. ear             | 22. eat        |
| 23. egg             | 24. eye        |
| 25. fat             | 26. feather    |
| 27. fire            | 28. fish (the) |
| 29. fly (to)        | 30. full       |
| 31. give            | 32. good       |
| 33. ground (on the) | 34. hair       |
| 35. head            | 36. hear       |
| 37. heart           | 38. horn       |
| 39. kill            | 40. knee       |
| 41. know            | 42. leaf       |
| 43. leg             | 44. lie        |
| 45. liver           | 46. long       |
| 47. louse           | 48. man        |

.../...

49. many  
51. moon  
53. mouth  
55. name  
57. new  
59. nose  
61. path  
63. rain (the)  
65. root  
67. sand  
69. see  
71. sit  
73. sleep(the)  
75. smoke (the)  
77. star  
79. sun  
81. tail  
83. tooth  
85. two  
87. warm  
89. what  
91. who  
93. go (to)

50. meat  
52. mountain  
54. nail  
56. neck  
58. night  
60. one  
62. person  
64. red  
66. round  
68. say  
70. seed (the)  
72. skin  
74. small  
76. stand  
78. stone  
80. swim  
82. tongue  
84. tree  
86. walk  
88. water  
90. white  
92. woman

ANNEXE II : BANTU LANGUAGES IN KENYA.

I. Western Kenya

1. Luhya
2. Kuria
3. Kisii
4. Suba

II. Central Kenya

1. Kikuyu
2. Kamba
3. Meru
4. Tharaka

III. Coastal

1. Kiswahili
2. Pokomo
3. Mijikenda
4. Taita
5. Dabida

N.B. Chacun des sous-groupes comporte un certain nombre de dialectes.

ANNEXE III : SITUATION LINGUISTIQUE DE LA ZAMBIE.

Groupe A

Aushi  
Cishinga  
Kabende  
Mukulu  
Ng'umbo  
Twa  
Unga  
Bemba  
Bwile  
Luunda  
Shila  
Tabwa  
Bisa  
Kunda  
Lala  
Ambo  
Luano  
Swaka  
Lamba  
Lima

Groupe B

Kaonde

Groupe C

Lozi  
Kwandi  
Kwanga  
Mbowe  
Mbumi  
Simaa  
Imilangu  
Mwenyi  
Nyengo  
Makoma  
Liyuwa  
Mulonga

Mashi

Kwandu

Mbukushu

Groupe D

Lunda

Kasa

Ndembu

Groupe E

Luvale

Lucazi

Mbunda

Cokwe

Groupe F

Mambwe

Lungu

Inamwanga

Iwa

Tambo

Lambya

Groupe G.

Nyiha

Wandya

Groupe H

Nkoya

Lukelwe

Lushangi

Mashasha

Groupe I

Nsanga

Ngoni

Groupe J

Nyanja

Ngoni.

Groupe K

Tonga

Toka

Totela

Loya

Subiya

Twa

Shanjo

Fwe

Ila

Lundwe  
Lumbu  
Sala

Iwa

Soli

Groupe L

Tumbuka

Fungwe

Senga

Yombe

Ngoni

Groupe M

Goba

Shona

Groupe N.

Chikunda

Groupe O

Swahili

.../...

ANNEXE IV : SITUATION LINGUISTIQUE DU ZIMBABWE.

1. Groupe SHONA

1.1. Kerekore

- Tavera
- Eangwe
- Gova
- Budya
- Kerekore
  - Tande
  - Nyongwe
  - Pfungwe

1.2. Zexuru

- EawaJa
- Harava
- Gova
- Nohwe
- Hara
- Njanja
- Mbire
- Nobvu
- Vakwacikwakwa
- Vakwazimba
- Tsunga

1.3. Karanga

- Duma
- Jena
- Mari
- Goversa
- Gova
- Nyubi

1.4. Manyika

- Manyika
- Unyama
- Bunji
- Domba
- Karombe
- Nyamuka
- Nyatwe
- Guta
- Bvumba
- Here
- Jindwi



- Boca
- Hungwe
- Teve

1.5. Ndaou

- Ndaou
- Tonga
- Garwe
- Danda
- Eanga

1.6. Kalanga

- Kalanga
- Nyai
- Nambzya
- Rozi
- Talahundra
- Lilima
- Peri

2. Groupe SENA

- 2.1. Chikunda
- 2.2. Sena
- 2.3. Barwe
- 2.4. Tonga
- 2.5. Nyungwe
- 2.6. Wesa
- 2.7. Taaungwena

3. Groupe ILA - TONGA

- 3.1. Ila
- 3.2. Tonga

4. Groupe VENDA - HLENGWE

- 4.1. Venda
- 4.2. Hlengwe.

.../...

5. Groupe SUTO - CHWANA .

5.1. Mungwata

5.2. Kurutsi

5.3. Suto

5.4. Birwa

6. Groupe NDEBELE

7. Groupe XHOSA.

ANNEXE V : DOCUMENTATION FOURNIE PAR LA MISSION ET TRANSMISE A  
LA DIRECTION GENERALE DE LA CULTURE ET ARTS.

- A. JALLA, Silozi - English Dictionary, Lusaka,  
NECZAM Ltd, 1982, 497 p.
- T. PRICE, A Short English - Nyanja Vocabulary,  
Ndola, NECZAM Ltd, 1983, 127 p.
- CHICHEWA BOARD, chichewa orthography Rules,  
Zomba, 1980 Edition, 16 p.
- LASU, Organising conference Report, University of Malawi,  
19 - 21 nov. 1984, 32 p.
- V.M. CHANDA, On the copula " be " in Bemba
- Tribal an Linguistic Map of Zambia.

## ANNEXE VI : RELEVES DU VOCABULAIRE D'ENQUETE LEXICOSTATISTIQUE

TRANSMIS A LA DIRECTION GENERALE DE LA CULTURE ET

ARTS.

Pays	Langue	Informateur	Province	Localité
ZAMBIE	1. Aushi	G.M.KANKOMBA	Luapula	Manisa
	2. Ng'umbo	Ch. CHIPULU	Luapula	Samfya
	3. Tabwa	D. NKOSHA	Northern	-
	4. Lala	P. CHIMYA	Central	Muchinka
	5. Lamba	A. SUMAIL	Copperbelt	Mushili
	6. Kaonde	S.K. LUKAVU	North-Western	Solwezi
	7. Lozi	M.KATANEKWA	Western	-
	8. Lunda	J.K. MANDANJI	North-Western	Mwinilunga
	9. Luvale	K.M. KALEYI	North-Western	-
	10. Mambwe	Gr. NALUTONDWE	Northern	Mbala
	11. Nkoya	M. SHUMUNA	Western	Kaoma
	12. Nsenga	A. MWANZA	Eastern	Chipata
	13. Chinyanja	S. BANDA	Eastern	-
	14. Tonga	M. MALESU	Southern	-
	15. Lenje	S. BANDA	Central	Kasalu
	16. Soli	E.T. CHONGO	Lusaka	Lusaka
	17. Tumbuka	K. ZIMBA	Eastern	-
	18. Senga	G.C. NGULUBE	Eastern	Chama
	19. Chikunda	L.M. TEMBO	Central	Luangwe
ZIMBABWE	1. Shona	HANNAN	-	-
	2. Korekore	S. CHRASIGA	Mashonaland	-
	3. Karanga	G. MAWARIRE	South-East	Masvingo
	4. Manyika	V. MAKANDE	Manicaland	-
	5. Ndeu	H. JOMBO	Manicaland	-
	6. Kalanga	J. ZONDO	Western	Plumtree
	7. Venda	J. ZONDO	Southern	Gwanda
	8. Ndebele	J. ZONDO	Matabeleland	-
	9. Xhosa	J. ZONDO	Fengu Locat.	Fengu Location
MALAWI	1. Lambya	T. SELA	Northern	Chipita
	2. Sukwa	T. SELA	Northern	Chipita
	3. Ngoni	B.J. SOKO	Northern	Mzimba
	4. Tumbuka	B.J. SOKO	Northern	Mzimba

Le Canton de Rugendabali travaille dans des conditions difficiles, dans un local très exigu; il faut penser à lui construire un autre. Ce n'est que après lui avoir trouvé de l'espace suffisant que l'on pourrait penser à lui fournir des tables et des armoires. Pour l'instant on ne peut avoir où les mettre.

11. TRIBUNAL DE CANTON GACURABWENGE :

Le vieux tribunal de canton de Gacurabwenge qui dessert les communes Taba et Kayenzi a servi dans le temps de tribunal de chefferie. Il ne comprend que deux bureaux et une salle d'audience.

Il a pour équipement:

- un coffre-fort
- une vieille machine
- 4 tables
- 6 chaises
- 6 bancs
- étagères
- une malle. Il n'a pas d'armoire.

Son rendement est des plus faibles des cantons du ressort de Gitarama. Cela se voit par les résultats ci-dessus:

Rapport du mois de septembre 1982:

- Litige au début du mois : 652
- affaires inscrites pendant le mois: 16
- affaires jugées : 9
- affaires rayées: 1

Rapport annuel 1981

- Litiges au début de l'année : 671
- affaires inscrites : 278
- affaires jugées : 267
- affaires rayées : 11
- litiges à la fin de l'année: 671.

Le faible rendement est dû aux retard et absences répétées du Président MUNYANSHONGORE, à son manque d'autorité et au climat de mésentente qui règne dans sa juridiction.

Lorsque la commission a visité son canton en date du 14 octobre 1982, les juges BIZURU Alfred et NSHUNGUYINKA Vincent s'étaient dressés contre le greffier NGENDAHAYO Qu'ils accusaient de les avoir empoisonnés.

Le Président se tenait coi devant cette situation et ne savait comment appaiser ces conflits.

Situation du personnel:

1) MUNYANSHONGORE Ignace:

Né en 1924, il possède un diplôme de quatre ans de l'Ecole de Moniteur.

Il a fait un stage de magistrature à Nyabisindu en 1965. Il sert celle-ci depuis 1967.

Ce magistrat est bizarre. Il se bat au bureau (voir rapport du 22 avril 1982 émanant du Président du Tribunal de Première Instance de Gitarama et transmis à l'adresse du Ministre de la Justice).

Il entretient une concubine à Kinyambi. Il a avoué le fait à la commission. Ses retards au service n'ont pas besoin de preuves. En cette même date du 14 octobre 82 la commission l'a constaté lorsqu'il l'a croisé à Kinyambi. Il venait de chez sa dite concubine. C'était 8 heures et il devait encore faire une dizaine de kilomètres pour arriver à GACURABWENGE.

Il était dans sa voiture R 16 TS avec laquelle il exploite les justiciables. Chaque fois il exige que l'une des parties en cause au procès lui remette 3.000frs soi-disant pour lui permettre d'enquêter sur l'objet du litige. Un fait non encore soigné, grave, est que ce MUNYANSHONGORE fait siéger ses collègues à deux. Les deux juges BIZURU et NSHUNGUYINKA entendent les justiciables, puis délibèrent et lui n'intervient que pour apposer sa signature sur les copies des jugements, ce qui va à l'encontre de la loi. Il est à écarter.

## 2) NSHUNGUYINKA Vincent:

Il est né en 1952. Il a 2 ans post-primaires. Il est au service de la magistrature depuis 1979. Au service il paraît compétent. Mais il se présente souvent au bureau en retard et il s'absente sans aviser ses chefs hiérarchiques. Il se montre très partial quand il doit délibérer des cas de sa région (KAYENZI). Ce qui sent la corruption. Abandonner le service pour le seul motif que le greffier NGENDAHAYO l'a empoisonné, montre qu'il est un irresponsable. Il est à ejecter.

## 3) BIZURU Alfred:

Né en 1956. Il porte un certificat de 4 ans post-primaires. Il n'a pas de reproche.

### - CONCLUSION ET SUGGESTIONS :

Chaque commune du ressort du Canton GACURABWENGE devrait se construire son propre Tribunal. En attendant il faut réparer l'actuel bureau et l'équiper. La réforme devrait instaurer un nouveau climat à GACURABWENGE. Pour ce faire, il faut révoquer MUNYANSHONGORE et NSHUNGUYINKA et les remplacer par d'autres Magistrats plus sérieux. Il faut aussi réparer BIZURU d'avec le greffier NGENDAHAYO en donnant à l'un d'eux une mutation.

### 12.- CANTON KARAMBI :

Son rendement coïncide avec le territoire de la Commune Masango. Il occupe le local de l'ancien tribunal de la chefferie Kabagali. Local qui ne comprend qu'un bureau en plus de la salle d'audience. Il est trop étroit comme tribunal. Il conviendrait d'y faire des ajoutes. Il n'est d'ailleurs pas bien entretenu.

Le Canton est équipé d'un coffre-fort, 2 vieilles machines, 5 tables, 5 chaises, 3 étagères, 1 armoire et 8 bancs. La collaboration avec la commune est présentée comme correcte.

Le rapport de septembre accuse un litige de 341 à la fin du mois et 31 jugements.

Rapport septembre :

Début : 359

Nouveaux cas: 13

Jugés : 31

Pendants à la fin du mois : 341.

La collaboration avec la commune laisse à désirer surtout en ce qui concerne l'exécution pécuniaire des jugements et la signification des convocations.

Le tribunal est desservi par 4 juges, à savoir NZABONALIBA Samuel, Président NZABAMWITA Frédéric, Munyeshyaka Marcel et Rekeraho P. Claver Juges.

Le Président Nzabonaliba est né en 1941 et porte un certificat de 5 ans de Gitwe. Il a débuté en 1967 et a effectué à deux reprises un stage en matière judiciaire (1962 et 1972). Il fut, avant de devenir Président, de Canton (Mushubati) juge au Tribunal de 1ère Instance à Butare.

A voir comme il reste vague quand on lui demande d'émettre un jugement sur ses collaborateurs on doit penser que sa capacité de jugement n'est pas grande ou qu'il est simulateur. Son honnêteté est souillée par la perception à Mushubati (son dernier poste) et à Karambi des fonds des justiciables faite sans délivrance de quittances. Il est redevable de plusieurs mois de loyers de la maison communales qu'il occupe (V. Let. N°336/07.04/01 du 03 mai 1982 du Présidinstance).

Un dossier est ouvert à la requête du Président du Tribunal de 1ère Instance. Il aurait voulu recevoir la commission après la visite de son tribunal si cette dernière ne s'était montrée sourde à ses avances. On lui reproche d'ailleurs de boire pendant les heures de service. Nous croyons qu'il devrait être écarté.

NZABAMWITA Frédéric est né en 1951. Diplôme Terminal de Nyamasheke. Greffier depuis 1972 et juge depuis le 18/3/1974. Il fait l'objet de plusieurs récusations parce qu'il serait membre d'un puissant groupe familial. Il semble incapable de se corriger de ses trop fréquentes sorties pour s'occuper de ses propres affaires. Dernière cote: Bon. La commission pense qu'une mutation l'éloignant de son milieu et de ses tentations de sorties lui servirait d'un avertissement profitable.

MUNYESHYAKA Marcel est de 1952, 2 ans de l'école artisanale de Hanika. Il est entré dans la magistrature en 1975. On dit de lui qu'il s'enivrerait souvent mais après le service et que souvent lundi il est en retard mais cela tient à la distance qu'il a à parcourir. Le Président du Tribunal de 1ère Instance se fondant sur sa faible formation avait cru ne pas pouvoir proposer sa nomination définitive. Si ce critère n'est pas pris en considération systématiquement nous proposons son maintien.

REKERAHO Pierre Claver est à demettre d'office né en 1956 assumé le 2/4/81 nommé par A.P. N°278. Formation Tronc Commun. Il semble ne pas se faire au métier de juge. Il demeure trop commun. Il faudrait le demettre quitte à l'intégrer dans le cadre des greffiers.

.../...

\$. CANTON MURAMA :

Le Tribunal est de création récente (1975) il est logé dans un ancien hangar de stockage. Autant dire qu'il est inapproprié. D'ailleurs il ne comporte qu'une salle d'audience et un bureau. C'est donc étroit.

C'est le tribunal, probablement, le moins équipé qui soit: pas de coffre-fort, une machine, 3 tables, 5 chaises, 1 étagère, 3 bancs.

La collaboration est jugée peu satisfaisante par le Président qui se plaint du mauvais état d'entretien du Tribunal.

Rendement :

Septembre 1982 :

Litiges au début du mois	: 359
Affaires inscrites au cours du mois	: 13
Affaires jugées et rayées	: 31
Litiges à la fin du mois	: 341

Le niveau <sup>du</sup> personnel du tribunal est dans l'ensemble très bas. Le mieux formé paraît être Shamukiga qui a un certificat de l'Ecole d'Apprentissage Pédagogique (2ans).

Le Président Kalisa Callixte né en 1936 est un primaire qui a commencé avec notre organisation judiciaire puisqu'il a été recueilli des anciens tribunaux de chefferie. Signe de contradiction entre ses chefs successifs (Elite avec Bugilimfura, assez bon ce avec Nyaruyonga) ne semble avoir aucun reproche sérieux autre que son niveau de formation sur lequel la commission s'est systématiquement gardé d'émettre un jugement dans les cas individuels. Il est de Kigoma.

Munyanhundu Marc est né en 1934. Il est de Murama. A fait 4 ans d'étude secondaire à Gitwe et commencé dans la Magistrature en 1975 après avoir quitté l'enseignement. C'est élément ponctuel, sociable et expérimenté.

Ntibarora Isaac né en 1950. Il aurait fait trois ans (dits "tronc commun") à Gitwe (certificat de 1975) et commencé dans la magistrature en cette même année.

Il passe pour être un bon magistrat.

Shamukiga Daniel est de 1930. Formation EAP. Il est entré en 1976 par l'ordonnance du Président du Tribunal de Ière Instance du 5 Mars 1976. Il a été nommé à titre provisoire par A.P.N° 278. Il est de Masango.

Il s'y connaît en matières coutumières.



RESSORT DU TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE BUTAREI. Canton de Cyarwa.

Le Canton étend son ressort sur les Communes Ngoma et Huye.

a) Le bâtiment qui abrite cette juridiction est une misère.

Il comporte une salle d'audience séparé<sup>e</sup> d'une chambre qui sert de cabinet pour les juges et de greffe à la fois.

Cette pièce est séparée de la salle par un demi mur qui exclut toute possibilité de concentration au personnel qui ne participe pas à l'audience lorsque le tribunal siège.

Le bâtiment se trouve dans un état de vétusté indigne d'un bâtiment public de la 2 de ville du Pays.

Il serait question de déménager cette juridiction dans l'immeuble servant de bureau communal (Ngoma) à l'heure actuelle, lorsque la Commune aura terminé la construction d'une nouvelle mairie.

b) Le tribunal dispose comme équipement d'un coffre fort, de cinq tables, quatre armoires, 6 étagères 12 bancs et trois malles, chaises.

Un tel mobilier est insuffisant surtout en ce qui concerne les étagères et armoires. Il faut savoir que les tribunaux sont des institutions qui produisent beaucoup de documents dont il faut assurer la conservation non seulement dans l'intérêt de la recherche mais surtout dans l'intérêt de la preuve des droits contestés.

c) Le rendement de ce tribunal se traduit par ces chiffres:

- Rapport annuel 1981

Litiges au début de l'année : 467

Inscription<sup>s</sup> au rôle pendant l'année: 490

Affaires jugées pendant l'année: 444 cela fait une moyenne mensuelle de 37 jugements

Litiges fin de l'année : 513

- Rapport du mois de septembre 1982

Litiges au début du mois : 467

Inscriptions au rôle : 21

Affaires jugées : 41

Litiges à la fin du mois : 447

d) Quant<sup>à</sup> la collaboration avec les autorités communales la compréhension est généralement bonne.

Mais une certaine résistance aux décisions du tribunal à exécuter est perceptible. Le juge président se plaint aussi, mais à tort, croyons-nous, qu'il ne soit pas associé aux divers conseils organisés par la commune.

e) Personnel :

Le tribunal est desservi par cinq juges dont un D5, le Président qui est aussi le plus jeune, deux ayant deux ans de l'école artisanale minétain,<sup>1</sup> ayant un certificat de seconde scientifique Burundais (tutsi) et 1 primaire.

Il n'aurait pas de greffier mais seulement deux femmes dactylographes sous contrat.

1) UWITONZE Jérôme né en 1953, est un D5 et dirige le tribunal. Assumé par ordonnance du 16 Janvier 1982 et nommé à titre provisoire par Arrêté Présidentiel n° 278/07 du 10 mai 1982, il est encore nouveau. Il est trop tôt pour porter sur lui un jugement.

On ne peut qu'attirer l'attention des supérieurs hiérarchiques sur la nécessité d'établir, le temps venu (pour janvier 1984), le rapport de stage qui doit permettre de statuer sur sa nomination définitive.

Il est de la Commune Mabanza.

2) HARELIMANA Gervais né en 1938 est de Mpare (Commune Huye) 2 ans de menuiserie à l'école artisanale de la Minétain à Butare. Il est entré dans la magistrature par l'Arrêté Présidentiel du 18 mars 1974.

Bien apprécié et bien côté, son dossier ne comporte pas de charge. Il a assuré efficacement l'intérim du juge-président depuis 1977. Il devrait être nommé définitivement, s'il ne l'a déjà été.

3) NEMEYE Déogratias né en 1934 n'a que 6 ans primaires de formation. De la Commune Mbazi il a commencé dans la magistrature en 1974. Il lui a été un temps reproché un manque d'initiative et de sens des responsabilités à raison de son apathie aux audiences. Il s'en serait corrigé depuis 1978. Il faudrait dès lors songer à le nommer à titre définitif au cas où il ne l'aurait pas été.

4) NIKOBATUYE Claver né en 1936. Il est de Runyinya, a fait deux ans à l'école artisanale de la Minétain.

Il est entré dans la magistrature par l'Arrêté Présidentiel n° 272/01 du 10 mai 1982 portant reclassement de magistrat<sup>s</sup> alors qu'il était greffier depuis 1963. Il a été reclassé comme Président et commissionné Juge. Il faudrait donc songer à régulariser le cas en le nommant d'abord à titre provisoire. En effet il a un très bon dossier.

5) RWASAMANZI est né en 1956 et a fait ses études au Burundi (5ans secondaires) C'est un tutsi de Huye.

Il a été assumé par ordonnance du 8 décembre 1981 et nommé à titre provisoire par l'Arrêté Présidentiel n° 278/0. Il est estimé pour être personnel.

## II. Canton de Kibilizi

Le tribunal a son siège à Nyaruhengeri près de Kansi et dessert les communes Nyaruhengeli et Ndora. C'est un tribunal particulièrement actif.

a) Le bâtiment a été réalisé en 1976 dans le but de servir à cet usage. Il comporte une salle d'audience et quatre chambres qui servent de bureau. Si la Commune Ndora était doté de son propre tribunal, avec le partage du personnel actuel, les magistrats seraient bien à l'aise.

### b) Equipement

Le tribunal possède un coffre-fort, deux machines à écrire et seulement deux tables (trop peu à défaut de bureaux) 5 chaises (pour huit juges, sans compter les greffiers), 5 bancs, 2 étagères (trop peu pour un tribunal) et 4 armoires plus 2 malles.

c) Rendement

Le rapport annuel 1981 marque.

Au début de l'année 1 litige  
293 affaires inscrites au rôle et  
294 jugements rendus, ce qui fait  
0 litige à <sup>la</sup> fin de l'année

Le rapport de septembre renseigne

0 litige au début du mois  
40 affaires nouvelles  
40 affaires jugées  
0 litige à la fin du mois. Le phénomène est unique.

d) La Collaboration avec les autorités

n'appelle aucune observation.

e) Les juges

Huit juges servent dans ce tribunal dont un a fait 5 ans secondaires le président possède un certificat de 4e latine, deux ont fait 3 ans secondaires, un deux ans E.A.P., trois ont fait une année.

1) RWAKUNZE Romuald est né en 1942, 4e latine, ancien I.P.J. Il est entré dans la Magistrature en mars 1974. Il est de la Commune Kigembe et aimerait travailler en rentrant en famille. Il est jugé bon travailleur et d'ailleurs le rendement de sa juridiction lui est témoin, Encore qu'il ait un personnel nombreux, on aura dans la suite l'occasion de constater qu'un personnel moins nombreux généralement accuse un rendement meilleur qu'un personnel pléthorique.

2) UWIMANA Callixte né en 1938.

Il est de la Commune Nyaruhengeri a fait une année secondaire et<sup>a</sup> commencé la magistrature en 1974. Il est travailleur, curieux, ponctuel et possède une grande popularité. Il semble valable malgré son niveau de formation.

3) BALIBUTSA Denys né en 1936 deux ans E.A.P. Il travaille bien et l'état de ses services est satisfaisant. On lui fait aucun reproche.

4) KAMEGELI Damien est né 1941.

Il est de Ndora, a débuté aussi en 1974 comme magistrat. Il s'est corrigé de sa mauvaise ponctualité et l'interrogatoire dont il fit l'objet devant l'O.P.J. en 1978 s'est avéré n'être qu'une cabale montée à partir d'inimitiés dans le voisinage sur sa colline. Il a une année d'école artisanale. Il peut être maintenu.

5) NDAYISABA Nazaire. Né en 1928 c'est un S.1., est de Ndora, il s'est efforcé de s'instruire des textes essentiels en usage dans les cantons et de ne pas fréquenter les justiciables. Il a débuté dans la magistrature en 1975. Il a été reclassé. Il est à maintenir.

6) NDAKEMWA Jean Bosco lui est né en 1942 et est de la Commune Mbazi. Formation trois ans secondaires. Il a d'abord été assumé assesseur le 8 décembre 1981 alors qu'il était greffier (depuis 1977). Il a été nommé à titre provisoire par A.P. n° 278/07. C'est donc un élément nouveau. On lui reproche cependant, comme lorsqu'il était